

1. Intitulé du certificat (Dans la langue d'origine)

Paysagiste DPLG

2. Traduction de l'intitulé du certificat (Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale)

3. Eléments de compétences acquis

Les capacités du paysagiste DPLG s'appuient sur une interdépendance de savoirs et de savoir-faire portant sur : - des compétences d'observation, d'analyse, de synthèse et de dessin lui permettant de décrire les ambiances et les paysages et de comprendre comment les formes du territoire sont produites, comment il est possible de les transformer, de les infléchir ou de les conserver, par des actes volontaires, directement (maîtrise d'œuvre) ou indirectement (conseil, médiation), de rechercher et de pressentir les enjeux d'un territoire et de formuler des questions qui aident les acteurs sociaux à choisir et engager sa transformation, il révèle et démontre le paysage,

- des aptitudes à l'animation et l'entraînement pour conduire une équipe ou inciter des partenaires à entreprendre des projets d'aménagement en cohérence avec l'existant et les évolutions futures. Sa créativité lui permet de trouver des solutions concrètes et spatiales aux questions posées par ses commanditaires,
- la connaissance des milieux professionnels lui permettant de très facilement communiquer, en groupe ou individuellement, avec tous les acteurs liés aux projets d'aménagement et de paysage. Il est à l'écoute des perceptions, analyses et projet de ses interlocuteurs, comprend bien leurs demandes et est à même de les reformuler et de les traduire spatialement par un projet de paysage. Il sait assurer complètement la maîtrise d'œuvre, c'est à dire conduire les projets, les études préliminaires à la réalisation, en passant par toutes les étapes intermédiaires (programmation, conception, description des travaux, dossiers de consultation des entreprises...),
- une forte culture du projet de paysage lui permettant de réaliser des analyses paysagères, et de les traduire par une action spatiale ; il sait également gérer ses projets d'aménagement dans le temps, ou orienter leur conduite et leur entretien,
- des capacités à intervenir sur le chantier sur les aspects techniques mais aussi relationnels, à dialoguer avec toutes les parties prenantes dans un chantier paysager,
- des capacités à prendre du recul par rapport à son positionnement dans le cadre de ses activités et avec ses partenaires.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Secteurs d'activité :

Les paysagistes DPLG ont une activité professionnelle diversifiée qu'ils exercent sous forme libérale ou salariée dans des agences privées ou les administrations de l'État (DDE, DIREN) (assistance à la maîtrise d'ouvrage), les collectivités locales et territoriales (mairie, conseils généraux) et les CAUE (conseil).

- Agences, ateliers de maîtrise d'œuvre,
- Études générales ou de maîtrise d'œuvre,
- Conseil, diagnostic et expertises,
- Structures de formation et d'enseignement,
- Services publics, collectivités territoriales,
- Services techniques de collectivités,
- Régie de domaines privés et publiques,
- Grandes entreprises nationales (privées ou publiques) ou internationales,
- Établissements publics de l'État ou des collectivités territoriales,
- Organisations Non Gouvernementales (ONG).

Type d'emploi accessibles :

- Types d'emplois : - maître d'œuvre ; conseiller à la maîtrise d'œuvre,
- concepteur et conducteur de projets et de chantiers,
 - entrepreneur,

- chargé d'études en bureau d'études et de conseil
- chargé de mission,
- enseignant, chercheur,
- chef de projet ou de service technique, régisseur.

Code(s) ROME :

F1101 - Architecture du BTP et du paysage
A1203 - Aménagement et entretien des espaces verts

Références juridiques des réglementations d'activité :

-

5. Base officielle du certificat

Organisme(s) certificateur(s)

Nom légal certificateur(s) :

Ministère de la Culture et de la Communication
Ministère chargé de l'agriculture

Niveau (national ou européen) du certificat

Niveau national (Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles) : Niveau 7
Niveau du Cadre européen des certifications (CEC) : Niveau 7

Accès au niveau suivant d'éducation / de formation

Base légale

Date de décision d'enregistrement : -
Durée de l'enregistrement : -
Date d'échéance de l'enregistrement : -

Système de notation / conditions d'octroi

Modalités d'évaluation :

-

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

-

Autorité responsable de l'habilitation du certificat

France compétences
11 rue Scribe 75009 Paris

Accords internationaux de reconnaissance des qualifications

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	Oui
Par expérience	Oui

7. Information complémentaire

Niveau d'entrée requis (Le cas échéant)

-

Pour toute information complémentaire, notamment sur le système national de qualifications :

<https://www.francecompetences.fr>

Centre national Europass

<https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/europass>

